



HOUDAN VA ACCUEILLIR LA FLAMME PARALYMPIQUE

Autour de cet événement, de nombreuses animations auront lieu. Les détails seront précisés dans le prochain numéro du Flash Info.

Dimanche 16 juin : Les Jeux de la Fraternité : Course d'orientation pédestre, organisée par le Comité de Jumelage de Houdan

Dimanche 23 juin : Conférence sur l'histoire et l'évolution des Jeux Paralympiques, de Michel Merckel

Jeudi 11 juillet : Village Fondation PSG, demi-journée d'activités ludiques et sportives gratuites, thématisée Jeux Olympiques et Paralympiques.

Mardi 27 août : veille de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques, **Houdan accueille la flamme paralympique entre 9h00 et 11h00**, plusieurs passages dans le cœur de ville (Grande Rue, rue d'Epernon, rue de Paris, rue de l'Enclos, rue du Cheval Bardé, rue du Mont Rôti).

A partir de 11h00, une demi-journée sera dédiée aux sports. Un village Olympique et Paralympique sera mis en place sur le parking de la Tour (tournoi, démonstration, découverte, apprentissage...).

Tous les évènements seront gratuits et ouverts à tous !

PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT

Communiqué du SIAHM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Houdan Maulette)

Lorsqu'une habitation est située en zone d'assainissement collectif et que la rue est équipée d'un réseau de collecte, le raccordement de l'habitation au réseau est alors obligatoire. Le non-raccordement est alors passible de sanctions et sera de toute façon pénalisant en cas de vente de l'habitation.

Pour encourager la régularisation des raccordements des habitations, le SIAHM a déjà adopté une aide pour les travaux de raccordement en domaine public : il assure les travaux depuis la limite de propriété jusqu'à la canalisation de collecte existante, la participation du riverain étant limitée à 50% du coût TTC des travaux. Toutefois cela n'est quelquefois pas suffisant pour que les travaux de raccordement soient réalisés. En effet le coût des travaux à l'intérieur de la propriété est souvent d'un montant élevé, car il faut ramener toutes les évacuations d'eaux usées vers la boîte de raccordement, et cela peut entraîner des longueurs importantes de tranchées, des démolitions de terrasses, et la neutralisation de la fosse septique existante.

Pour faciliter la régularisation de ces situations, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a adopté un programme d'aides qui permet de subventionner de manière significative ces travaux en partie privative. Il faut cependant que le dossier comprenne plusieurs raccordements à régulariser.

Le SIAHM est prêt à porter le montage d'un dossier et sa présentation à l'agence de l'Eau.

Donc, si votre habitation n'est pas raccordée au réseau d'assainissement passant dans votre rue, merci de vous signaler au SIAHM pour que nous puissions vous faire bénéficier de ce dispositif.

Merci de le faire avant le 1^{er} juin. Après cette date, aucun dossier ne sera accepté et vous serez donc amenés à vous mettre en conformité mais sans aide de ce dispositif.

Contact : siahms@wanadoo.fr

DATE À RETENIR : ÉLECTIONS EUROPÉENNES DIMANCHE 9 JUIN 2024

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1^{er} mai 2024 inclus pour les inscriptions en ligne
- au 3 mai 2024 inclus pour les inscriptions par courrier en mairie

Ouverture des bureaux de vote : 8h à 20h

N'oubliez pas votre pièce d'identité !





Le dispositif de stationnement payant est actif depuis début octobre 2023.

Il est clair que la ville a retrouvé des espaces de stationnement qui permettent de faciliter l'accès aux commerces et apporte une satisfaction à la très grande majorité des clients - qu'ils soient houdanais ou non - et des commerçants. **Ce dispositif sécurise l'espace, limite les embouteillages donc la pollution sonore et atmosphérique en centre-ville, et facilite également les livraisons.**

L'évaluation de ce dispositif doit aussi permettre de vérifier que l'ensemble des recettes de stationnement (*paiement du stationnement en voirie, forfaits extérieurs, forfaits résidents et abonnements parkings du Mont Rôti et du Pot d'Étain*) permet d'équilibrer les dépenses de contrôle du stationnement et d'équilibrer aussi sur quelques années, les dépenses de construction et de gestion du parc de stationnement du Mont Rôti, ainsi que les dépenses d'équipement de la voirie en marquages et horodateurs. Il faudra attendre une année complète de fonctionnement pour pouvoir avoir une appréciation juste de cet équilibre.

L'évaluation du dispositif actuel a cependant permis au Conseil Municipal d'adopter dès maintenant un certain nombre d'évolutions qui seront mises en place dans les prochains mois.

ADAPTATIONS AU DISPOSITIF DE STATIONNEMENT PAYANT

- 1) un nouvel horodateur** sera installé face à la pharmacie de la Grande Rue, **d'ici fin juin** afin de faciliter la prise de tickets pour ceux qui utilisent les horodateurs,
- 2) le nombre de places d'arrêt minute** (c'est-à-dire gratuites pour une durée limitée à 20 minutes avec apposition du disque Européen) **sera augmenté rue du Parc** pour desservir les clients de la poste, **d'ici fin juin.**
- 3) la première partie de la rue de Champagne** (jusqu'au N°51 au plus) **sera passée en zone verte** (1/2 journée maximum de stationnement) **d'ici fin juin.**
- 4) le forfait « Résident » passera de 165€ à 100 € pour l'annuel et de 15€ à 10€ pour le mensuel**, permettant de stationner sur les places des zones JAUNE, et ORANGE (sauf parkings P1 [route de Gressey], P2 [arrière de la gare] et P3 [boulevard de la gare]). En conséquence, le même tarif (100€) est appliqué à tous les véhicules du foyer sans dégressivité.
- 5) Ce forfait « Résident » sera élargi à tous les habitants de Houdan**, même s'ils n'habitent pas une rue payante. Cette disposition sera possible **dès le 22 avril** aux tarifs actuels.

Pour ce faire, vous devez vous inscrire et déposer votre demande sur le site de Q-Park «VOIRIE à HOUDAN» <https://voirie.q-park.fr/houdan/inscription>

Il est rappelé que le plus pratique pour stationner en zone payante est l'usage de l'application Flowbird qui permet notamment de compléter ou stopper sa durée de stationnement depuis son téléphone mobile. L'utilisation de l'application implique cependant de suivre l'ensemble de la procédure d'enregistrement et d'achat **y compris lorsque vous prenez un ticket «gratuit» de 45 minutes.** L'application conserve votre ticket en mémoire.

Pour l'horodateur, sachez qu'il n'est pas nécessaire d'apposer votre ticket sur la plaque avant de votre véhicule.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN DEUIL

Bernard LE GOAZIOU, conseiller municipal de Houdan depuis 2020 est décédé le 8 mars 2024, dans sa 75^{ème} année. Il était bien plus qu'un conseiller municipal, rôle qu'il avait eu l'humilité d'endosser en 2020 après avoir été Maire d'Orgerus de 2008 à 2014.

Pendant la crise sanitaire Covid, Bernard avait mis en place et géré l'animation du centre de vaccination du Pays Houdanais, dont l'organisation exemplaire avait permis de mobiliser un grand réseau de médecins, infirmiers et bénévoles.

Il avait ensuite pris la responsabilité de canaliser la générosité déclenchée par l'invasion de l'Ukraine en organisant l'accueil de réfugiés en Pays Houdanais.

Il avait également pris la présidence de l'ADMR (Association D'aide en Milieu Rural) du Pays Houdanais, qui assiste les personnes dépendantes à leur domicile. Cette implication l'avait amené à intégrer le Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Houdan.

Son ouverture aux autres se manifestait aussi dans des horizons plus lointains.

Membre de Kassoumai78, il avait, en tant que Maire d'Orgerus, adopté le projet de maternité de Djilacounda, village de la commune de Suelle.





IMPÔTS LOCAUX 2024

Les discussions budgétaires 2024 ont pris en compte les considérations suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que le rythme de l'inflation car ces dépenses sont avant tout impactées par les dépenses d'énergie et par les dépenses de personnels dont l'augmentation est décidée par le Gouvernement sans compensation pour les communes. Il en résulte que l'actualisation des bases locatives votée par le Parlement à hauteur de 3,9% pour coller à l'inflation courante ne peut compenser l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement.

- Il est capital de sauvegarder la capacité d'investissement de la commune par la garantie d'un excédent de fonctionnement annuel minimal affectable à la section investissement qui peut être estimé à un minimum de 200 à 250000 € par an. Cette recommandation est d'autant plus pertinente qu'il faut tenir compte de la raréfaction des subventions d'investissement par l'Etat (une baisse drastique des fonds dédiés aux collectivités « fonds vert » par exemple) et du Département (du fait de la chute des droits de mutation).

Ces deux considérations ont conduit le Conseil Municipal à décider que l'augmentation du taux des impôts locaux soit basée de manière constante sur une augmentation de 1% s'ajoutant à l'augmentation des bases votée par le Parlement. Cette pratique évitera aussi une augmentation par à-coups toujours difficilement explicable.

Les taux communaux 2024 pour le foncier bâti, le foncier non bâti et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont donc majorés de 1%.

NOTRE MAIRE EST DEVENU CHEVALIER

Jean-Marie TÉTART a reçu le 8 mars dernier, la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite, pour récompenser 50 ans de service à la Nation à travers son engagement, son militantisme, son parcours professionnel et politique, sa détermination dans sa vision de la ville mais aussi du Pays Houdanais, ainsi que toutes ses actions au-delà de notre territoire, sans oublier de mettre au cœur de chacune d'elles la solidarité, ici et là-bas, qu'il inclut dans tous les projets.

Gérard Larcher, Président du Sénat, après un discours retraçant toute la carrière de notre maire, lui a remis, avec le cérémonial protocolaire, la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite au nom de l'Etat, devant Sophie Primas, Vice-Présidente du Sénat, Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, Jean-Louis Amat, Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, Vincent Poiret, Conseiller Régional, sa famille et ses amis présents, venus lui rendre honneur.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet du quartier de la Prévôté, la commune avait retenu début 2022 l'offre du groupement CITALLIOS/KAUFMAN AND BROAD pour l'aménagement de la zone. Une modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) est en cours afin de permettre la réalisation du projet choisi.

La procédure prévoit une enquête publique qui se déroulera sur une période minimale d'1 mois, qui devrait se dérouler d'ici mai / juin 2024. Le public pourra consulter le dossier de modification et émettre ses observations. Les dates et modalités exactes de l'enquête publique seront communiquées au moins 15 jours avant.

14 juin : Ville en Musique

- Fête de la musique
- Nocturne des Commerces
- Feu de la Saint Jean

29 et 30 juin : Fête de la Saint Christophe

- Concert et marché nocturne le samedi soir
- Défilé le dimanche matin ouvert à tous

Laissez votre imagination s'exprimer !

PROCHAINES FÊTES & CÉLÉBRATIONS

Cérémonie commémorative du 8 mai

- 9h00 : Église d'Orvilliers - Temps de prière
- 11h15 : Cimetière de Houdan, dépôt de gerbe
- 11h45 : Plaque Pierre Lemée, dépôt de gerbe
- 11h50 : Place de l'Église, départ du cortège
- 12h00 : Monument aux morts, rue de Paris
Cérémonial et dépôt de gerbe
- 12h30 : Vin d'honneur salle la Grange
Ferme DESCHAMPS 31 rue d'Épernon



LE BUDGET 2024

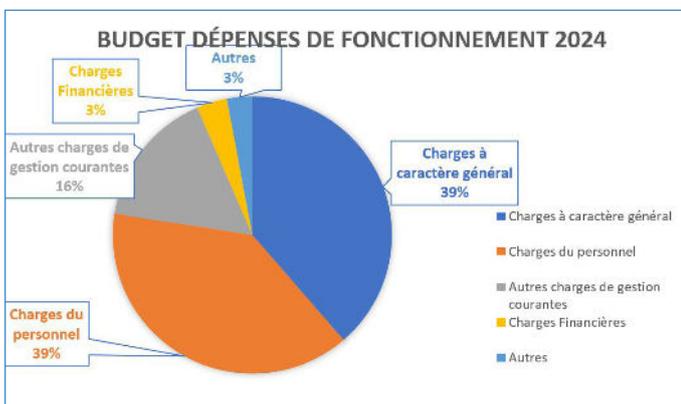
L'évolution de la commune et de ses projets, celle des obligations comptables auxquelles elle est soumise, la conduisent à établir actuellement 5 budgets :

- Le budget principal de la commune
- le budget annexe sur l'eau
- Le budget de l'opération de la Tour qui sera fermé une fois l'opération terminée
- Le budget du parking du Mont Rôti
- Le budget du CCAS

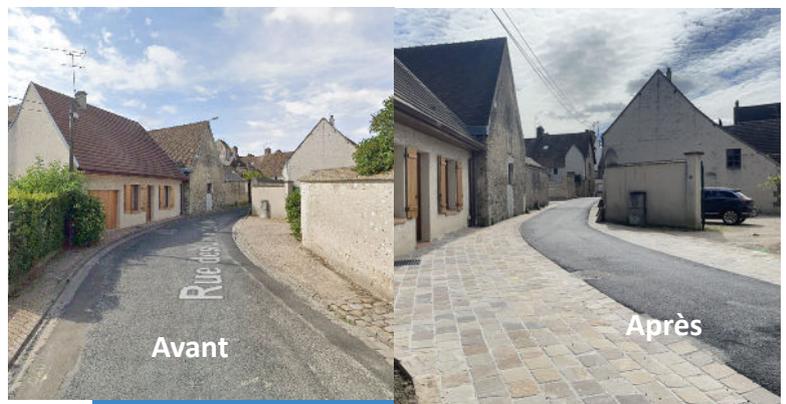
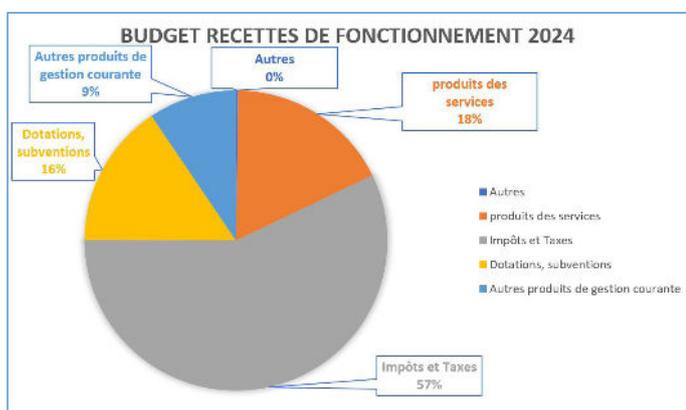
La construction du budget principal de la commune est cette année très contrainte, parce que certains crédits ne peuvent être libérés du budget «opération de la Tour», tant que cette opération n'est pas totalement soldée. Cette situation a un impact sur la capacité d'investissement 2024.

Le budget de fonctionnement du budget principal de la commune a été construit sur des bases contraintes, tenant à l'augmentation importantes des coûts de l'énergie, de celle des frais de personnel à effectif constant, et du souhait de préserver chaque année un excédent de fonctionnement, permettant l'investissement, de l'ordre de 200 à 250000 €.

La ventilation des dépenses de fonctionnement, d'un montant de 4 140 417,71€ (hors opération d'ordre) se présente comme suit :



La ventilation des recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) est la suivante :



RÉNOVATION DE LA RUE DES JEUX DE BILLES

Il aura fallu six mois pour conduire les travaux complexes de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable du centre-ville et de **rénovation complète** de la rue des Jeux de Billes entre la Place de la Pie et la rue d'Épernon.

Complexe, parce que tous les réseaux ont été rénovés y compris la suppression des branchements d'eau potable en plomb qui subsistaient, et ce qui restait de réseaux aériens a été enfoui. Complexe, parce qu'il fallait en permanence garantir l'accès piéton aux riverains et trouver des solutions pour le stationnement de leurs véhicules.

Le chantier a donc été organisé en trois phases. Il reste la réfection, avec les mêmes caractéristiques, de la rue de la Souris Verte. Cette partie demande encore une phase de mise au point administrative. Cette rue est en effet, encore dans le domaine privé du promoteur qui a réalisé cette opération, il y a plus de 15 ans. La commune cofinancera avec lui ces travaux d'aménagement de la rue pour la mettre aux mêmes caractéristiques que la rue des Jeux de Billes (suppression des trottoirs, revêtement mixte enrobé pavés).

Le coût total de cette opération (hors rue Souris Verte) est de 414 497,68 € HT dont 76 798,71 € à la charge de la CC Pays Houdanais, 188 675,12 € à la charge du budget eau de la commune et 149 023,85 € à la charge du budget principal de la commune.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024 EST D'UN MONTANT DE 4 026 062,86 €

Les principaux chantiers qui seront menés sont :

- Achèvement des travaux de l'école
- Achèvement de la rénovation de la rue des Jeux de Billes
- Travaux de sécurisation des abords des écoles (rue d'Épernon / Allée de la Vierge)
- Réhabilitation du local des Restos du Cœur
- Travaux divers sur bâtiments
- Rénovation de l'Éclairage Public
- Travaux donjon et église
- Étude Valeur écologique des vallées de l'Opton et de la Vesgre
- Étude aménagement Place de la Tour et Cheval Bardé
- Acquisition de matériels dont un camion véhicule électrique pour les services techniques
- Équilibre du budget de l'opération de la Tour.

